



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE DE **RÉDACTEUR CHEF** DU CADRE
D'EMPLOIS DES **DES RÉDACTEURS** DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

L'examen professionnel est ouvert aux :

- rédacteurs principaux comptant 3 années de services dans le grade, au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- rédacteurs ayant 6 ans de services effectifs dans le grade et qui justifient d'un titre ou d'un diplôme reconnu par l'Etat, sanctionnant une formation d'une durée totale égale au moins à deux (2) années d'études supérieures après le baccalauréat, au plus tard le 31 décembre 2023.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°485 CM du 14 mai 1996.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Adresse mail (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

Grade actuel (Cochez votre grade actuel) :

Rédacteur (3)

Rédacteur principal

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations ;

(3) : Si rédacteur, joindre la copie d'un diplôme de niveau Bac+2 minimum.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur chef.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention :

Le dossier complet, pour être pris en considération, devra obligatoirement :

- être envoyé à l'adresse e-mail suivante : examen-pro.dgrh@administration.gov.pf ;

ou

- être posté à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, **B.P. 124 – 98713 Papeete – Tahiti** (le cachet de la poste faisant foi) ;

Au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **6 juin 2024**.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du **6 août 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**.

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **30 septembre 2024**.

Fait à : le : ___ / ___ / 2024

Signature du candidat :